

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-35**

**DATE DE CONVOCATION**  
29/09/2017

L'an deux mil dix sept,  
Le 05 octobre 2017 à 19 heures.

**DATE D'AFFICHAGE**  
29/09/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Étaient présents :

Me Sophie MEURDESOLF, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr GRARE Bernard, Mr David NOEL, Me Catherine VANDEKERKHOVE, Mr Alain FIX, Me Michèle CAFFIER, David NOEL, Mr Michel QUANDALLE, Mr Bernard MOUSSAY, Me BOULY Béatrice, Me Valérie DRANSART, Me Michèle AUGÉ, Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [19]  
Exprimés [19]

Excusés :

Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Bernard GRARE  
Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET  
Mr FLOUR Jean Pierre donne pouvoir à Fabienne PRIMA

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

09 NOV. 2017



**Objet : IAT – MODIFICATION ARTICLE 3 DELIBERATION 07/2005**

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 3 de la délibération N°7/2005 concernant l'I.A.T. et tout particulièrement sa réduction en cas de maladie.

Il était précisé : « l'indemnité sera réduite pour toute absence dans le mois, hors congé annuels et accident de travail, de 25% plus 2.5% par jour calendaire d'absence. »

Je vous propose d'inscrire : « L'indemnité sera supprimé une semaine après la date d'arrêt de travail, hors congés annuels, elle sera calculée et réduite sur la base de trentième jusqu'à la date de reprise du travail »

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable à cette modification de réduction de l'IAT en cas de congés maladie.

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 05 Octobre 2017

Le Maire



Jean-Michel DEGRÉMONT